



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 7 août 2023

Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction et de suspension des prélèvements d'eau directs en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne

Au regard des conditions climatiques actuelles, de nouvelles mesures de restriction s'appliquent à compter du 7 août 2023. Ces nouvelles mesures concernent le bassin suivant :

- **Bassin de la Dive du Nord** :
Pour les usages d'irrigation agricole, l'indicateur Pouançay-nappe passe en alerte renforcée. Les mesures de suspension aux indicateurs de Cuhon 1 et 2 demeurent en vigueur.
Pour tous les autres usages, les mesures d'Alerte renforcée s'appliquent.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté.

Les mesures spécifiques pour les prélèvements sur le réseau d'eau potable demeurent en vigueur par [arrêté n°356 du 26 juillet 2023](#).

Monsieur le Préfet a signé le 7 août 2023 un arrêté préfectoral en ce sens.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mail pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers